

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 8 /2020

Rabat, le 10/06/2020



Communiqué de presse :

L'opération d'identification des ovins et caprins lancée dans le cadre des préparatifs de Aïd al-Adha 1441 se poursuit :

- Plus de 4,5 millions de têtes d'ovins et caprins ont été identifiées dans le cadre des préparatifs de Aïd al-Adha
- L'opération d'identification se poursuit dans toutes les régions avec l'objectif de couvrir l'ensemble du cheptel préparé pour Aïd al-Adha
- Les services vétérinaires de l'ONSSA ont enregistré 242 000 exploitations d'enrichissement d'ovins et caprins dans le cadre du programme Aid al-Adha.

À l'approche de Aïd Al-Adha 1441 (2020), plus de 4,5 millions de têtes d'ovins et caprins ont été identifiées entre le 22 avril et le 6 juin 2020.

Cette opération d'identification consiste, à l'instar des deux dernières années, en la pose, sur l'une des oreilles de l'animal, d'une boucle de couleur jaune, portant un numéro de série unique pour chaque animal, en plus de la mention "عيد الأضحى".

L'opération d'identification, qui entre dans le cadre des préparatifs menés par l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires pour Aïd Al-Adha, se poursuit dans toutes les régions du royaume.

Les services vétérinaires de l'office ont enregistré 242.000 unités d'enrichissement d'ovins et caprins dans le cadre de ce programme.

En plus de l'enregistrement des exploitations d'élevage et de l'identification des animaux, les préparatifs comprennent un ensemble de mesures tel que le contrôle de l'alimentation animale, de l'utilisation des médicaments vétérinaires, de l'eau d'abreuvement, ainsi que la circulation des fientes, conditionnée obligatoirement par l'obtention d'un laissez -passer auprès des services vétérinaires de l'ONSSA afin de suivre leur traçabilité.

Il est à signaler que la situation sanitaire du cheptel national est satisfaisante. Le suivi et la surveillance sanitaires sont assurés sur l'ensemble du territoire national par les services vétérinaires de l'ONSSA en étroite collaboration avec les vétérinaires privés.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Sous réserve des attributions dévolues par la législation et la réglementation en vigueur aux départements ministériels ou autres organismes, l'office exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.



communication@onssa.gov.ma



+212673997838 / +212537676554



[@Onssamaroc](https://www.facebook.com/Onssamaroc)



[@Onssacom](https://www.youtube.com/Onssacom)